

- **Compétition ouverte :**

✓ Aux licenciés FFESSM disposant d'une licence sportive en cours de validité, d'une assurance Loisir 1 et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique compétitive à validité des 3 ans + Attestation de réponse négative au QS-SPORT (Cerfa n° 15699*01)

✓ Aux licenciés d'autres fédérations (cf liste jointe en annexe) disposant d'une licence sportive en cours de validité délivrée par la fédération concernée (N° de licence et nom de la Fédération), d'une assurance et d'un certificat médical de non contre indication à la pratique compétitive à validité de 3ans accompagné de l' attestation médicale de la saison en cours.

✓ **Aux mineurs qui devront obligatoirement être licenciés FFESSM, inscrits par leur club et ayant fournis une autorisation parentale.** Aucune inscription individuelle ne sera prise en compte. Ils ne seront autorisés à participer à cette compétition que si la T° de l'eau est supérieure à 10°C.

- **Équipement néoprène obligatoire pour tous les nageurs si T° de l'eau inférieure à 14°C.**
- **Les participants devront obligatoirement nager avec des palmes (monopalme ou bi-palmes).**
- **Les nageurs avec supports sont admis et feront l'objet d'un classement séparé toutes catégories confondues uniquement sur le 4 tours.**
- **Dossard remis à coller sur le haut du tuba ou à l'avant du support**
- **Chronométrage :** Chronométrage manuel.
- **Parcours :**

Le parcours au départ de la plage de Saint Nazaire en Royans fera le tour de la retenue d'eau (cf plan).

- **Classement :**

Il n'y aura pas de classement différencié mono et bi-palmes.

✓ Un classement par catégorie (junior, sénior et masters 1, 2, 3 et 4) sera établi pour les nageurs longue distance (4 tours)

✓ Un classement scratch sera établi pour les nageurs des autres distances et les supports (4 tours)

- **Récompenses :**

Les podiums seront organisés dès lors qu'il y a trois concurrents à médailler. Possibilité de regrouper les catégories si podium incomplet.

Aux nageurs 1er, 2ème et 3ème du 4 tours pour chacune des catégories

Aux nageurs 1er, 2ème et 3ème au classement scratch des autres distances (1 et 2 tours) et aux supports (4 tours)

Le Trophée offert par la ville de Bourg de Péage est le Trophée Noël VERCASSON.

Le club obtenant le plus de points gagne le trophée et le remet en jeu l'année suivante.

Le club qui gagne le trophée 3 années consécutives le conserve (règlement en annexe)

- **Infrastructures :** Le site ne dispose pas de douches
- **Coût :** Frais de participation : 17€ par nageur

Les concurrents sont tenus de :

- Connaître le règlement sportif de la compétition
- **Participer au briefing de départ**
- Respecter scrupuleusement les règles de sécurité durant les échauffements et les compétitions
- Respecter le plan du parcours
- Suivre toute recommandation faite par le juge arbitre et le Collège des Juges de la

compétition

- S'interdire toute incivilité ou propos diffamatoire envers les autres concurrents, les autres chefs d'équipe, les membres du collège des juges et les membres et techniciens de la course.

En cas d'abandon ou si le temps dépasse la limite de la course (soit 2h00) sortir de l'eau en suivant les instructions du juge arbitre et signaler son abandon au secrétariat.

Organisateurs

La compétition est inscrite au calendrier fédéral national de Nage avec Palmes.

Le Club organisateur pourra être amené à prendre des photos et vidéos lors de la manifestation, tant dans l'eau en course, que sur terre avant et après les épreuves, notamment les remises de prix. Ces médias pourront être ensuite utilisés et mis à la vue de tout visiteur sur le site internet ou sur tout autre support de promotion ou de communication sur l'événement.

Les personnes désirant faire opposition à la publication de ces médias doivent en informer l'organisateur le jour de la compétition.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires de départ de la course de quelques minutes le jour de l'épreuve, en fonction des conditions climatiques et de la navigation.

L'organisateur pourra annuler la compétition en cas d'absence d'accord préfectoral ou de conditions météo (crue) défavorables.

Pour tous renseignements complémentaires : adrb.nap@gmail.com

- M.Louise ALTABAS : 06 86 20 35 12

Programme

8h30 - 9h30 : retrait des dossards

9h45 : Briefing (Obligatoire pour tous les nageurs)

10h10 : Départ du 1er tour

10h15 : Départ des 2 tours et 4 tours

12h15 : Fin de la course. Arrêt obligatoire au terme des deux heures. Les nageurs seront rapatriés par bateau.

13h00 : Remise des prix.

13h30 : Repas en commun, 1 assiette spécialité du Royans offerte par Aquadrome à chaque participant

Inscriptions

Important : Compétition limitée à 100 participants toutes courses confondues. Les inscriptions seront automatiquement closes dès ce nombre atteint.

- sur [intraNAP](#), pour les licenciés Nage avec Palmes FFESSM. Le paiement de l'inscription devra être fait par chèque libellé à l'ordre de « ADRB » et parvenu avant le 01 octobre accompagné de la copie de la licence et de la carte d'identité fédérale ou à défaut du certificat médical de non contre indication à la pratique compétitive à validité des 3 ans ou de l'Attestation de réponse négative au QS-SPORT (Cerfa n° 15699*01) de la saison 2019-2020

Adresse postale à laquelle doivent parvenir vos documents :

**Aqua Drome – Maison des Associations François Mitterand–
2 avenue de Mindelheim
26300 Bourg de Péage**